

Perspectives sur les conséquences de la crise en matière de droit des assurances sociales et du travail.

Judi 17 décembre 2020
10h 30 – 17h15

La pandémie de coronavirus a transformé notre société dans de nombreux domaines. Les effets sont particulièrement visibles dans les domaines du droit du travail et des assurances sociales. Certaines questions juridiques qui semblaient théoriques il y a peu sont soudain devenues d'une actualité brûlante : le salaire est-il dû en cas de quarantaine ? Quelles sont les obligations des employeurs et employeuses en matière de protection de la santé en période de pandémie ? Comment l'obligation de prévoir un plan social s'applique-t-elle en cas de vague de licenciements liés à la pandémie ? Quels seront les effets de la crise sanitaire sur le droit des assurances sociales ?

Des intervenant-e-s de haut niveau issus de la science et de la pratique feront le point sur l'état de doctrine juridique ainsi que sur les besoins éventuels d'action.

Lieu de la conférence :

Sorell Hotel
Laupenstr.
3001 Bern



Langues utilisées :

allemand et français, avec traduction simultanée dans les deux sens

Animation :

Luca Cirigliano, docteur en droit, secrétaire central de l'USS

Nouveau : prix réduits !

Coûts (documentation compris) :

Fr. 90.- les collaborateurs/-trices et membres d'une fédération de l'USS

Fr. 160.- les non membres

Fr. 30.- les étudiant(e)s et les personnes en formation

Inscription :

Nous enregistrons volontiers votre inscription par le lien suivant :

www.uss.ch/colloque-juridique

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.

Clôture des inscriptions :

dimanche 13 décembre 2020

Nous attirons votre attention sur le fait que les inscriptions sont définitives. Nous vous adresserons la facture après le colloque.

Programme

- 10.30 Luca Cirigliano, docteur en droit, secrétaire central de l'USS
Mot d'accueil, introduction
- 10.35 Sabine Steiger-Sackmann, docteure en droit, chargée de cours à la ZHAW Winterthur
Crise du coronavirus : enseignements pour la sécurité au travail et la protection de la santé sur le lieu de travail
- 11.35 Jean Christophe Schwaab, docteur en droit, spécialiste du droit du travail, ancien conseiller national
Le risque de pandémie et l'obligation de payer le salaire, au regard en particulier du CO et le la LEp
- 12.35 **Pause de midi**
- 13.55 Luca Cirigliano, docteur en droit
Introduction au programme de l'après-midi
- 14.00 Kurt Pärli, professeur à l'Université de Bâle et docteur en droit
AC (durcissements annoncés), AI, rente transitoire et (manque de) protection contre le licenciement pour les salarié-e-s en fin de carrière (et les autres)
- 15.00 Sylvie Pétremand, docteure en droit, chargée de cours, Université de Lausanne
Mesures prises dans le cadre des assurances sociales face au Covid-19 : quel bilan dresser ?
- 16.00 David Aeby, juriste, service juridique d'Unia
Problèmes dans la pratique de l'obligation de prévoir un plan social de lege lata et de lege ferenda
- 17.00 Luca Cirigliano, docteur en droit
Conclusion
- 17.15 **La fin**

